

Personne de référence : Sam Wirtz
Tél. : +352 73 00 66 - 248
E-mail : sam.wirtz@romo.lu

Autorisation n° EAU/DERO/24/0032

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Fernand Kinnen vient de demander une dérogation par rapport à la période d'interdiction d'épandage conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 24 novembre 2000 concernant l'utilisation de fertilisants azotés dans l'agriculture pour des terrains situés dans les communes de Rosport-Mompach et de Consdorf.

Le résumé de la demande de dérogation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 27 janvier 2024 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

